

## Pommes de terre

**Deux matières actives sont actuellement disponibles pour inhiber la germination des pommes de terre : l'hydrazide maléique et le CIPC. Rappel des éléments clés de leur utilisation.**

**L'**hydrazide maléique, qui constitue la substance active du Fazor, s'utilise en végétation. Pour une bonne efficacité, il est recommandé d'appliquer le produit lorsque 80 % des tubercules ont une taille au moins supérieure à 25/30 mm. Pour s'en assurer, il convient d'arracher une vingtaine de pieds et d'observer l'état de la tubérisation. Il est préférable de réaliser ce comptage régulièrement afin d'avoir une bonne visibilité de la dynamique du grossissement des pommes de terre. Un contrôle unique risque effectivement de ne pas être représentatif de l'évolution réelle des calibres.

L'hydrazide maléique doit être appliqué à la dose de 5 kg/ha, en veillant à disposer d'un délai minimum de trois semaines avant la date de défanage. Pour favoriser une migration optimale de la substance dans la plante, il est important d'utiliser un volume d'eau suffisant, de l'ordre de 300 à 400 l/ha et d'intervenir sur une plante non stressée.

Michel Martin  
m.martin@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS – Institut du végétal

# Empêcher la germination après la récolte



Appliqué jusqu'à trois semaines avant le défanage, l'hydrazide maléique permet d'empêcher la germination des pommes de terre pendant une durée moyenne de trois mois.

Un délai d'au moins 12 heures sans pluie est nécessaire pour obtenir une bonne pénétration du produit.

### Une durée d'efficacité variable

Absorbée par les feuilles, l'hydrazide maléique descend progressivement vers les tubercules dans lesquels elle s'accumule. Après la récolte, il empêche leur germination en inhibant la multiplication des cellules. Sa rémanence est variable, fonction de la variété des pommes de terre et de la température de stockage. On estime que son action dure trois mois en moyenne, mais

des écarts importants peuvent être observés selon les situations. Pour assurer une conservation de longue durée, des thermonébulisations complémentaires de CIPC sont généralement nécessaires.

Le CIPC constitue la seconde matière active couramment utilisée pour empêcher la germination des pommes de terre. Son application doit se faire sur des tubercules bien secs et correctement cicatrisés pour limiter les risques de brûlures, notamment pour les variétés à peau fragile (telles que Nicola, Monalisa, ou Santana). Pour s'assurer d'un bon séchage,

### Qu'appelle-t-on la thermonébulisation ?

La thermonébulisation consiste à créer un très fin brouillard d'une matière active en l'injectant dans un générateur d'air chaud. La mise en marche régulière, à bas débit, de la ventilation du bâtiment fonctionnant en circuit fermé assure une distribution homogène dans l'ensemble du stockage. Cette technique permet de respecter la Limite Maximale de Résidus autorisée dans les tubercules.



quelques heures de ventilation froide sont conseillées avant de procéder au traitement.

En cours de stockage, un suivi régulier permet d'éviter les applications trop tardives susceptibles de conduire à des phénomènes de germination interne. La dose et les dates d'intervention doivent être déterminées en tenant compte de la température de conservation, de l'aptitude à la germination des tubercules (fonction de la variété et des conditions climatiques en culture) et des conditions de récolte (terre collée aux tubercules, ...). Il est possible de fractionner la dose maximale applicable par thermonébulisation sur toute la durée de la conservation. Généralement, après une première application réalisée 3 se-

**L'application d'un inhibiteur de germination en cours de conservation doit se faire sur des tubercules bien secs et correctement cicatrisés pour limiter les risques de brûlures.**

maines après la mise en tas, 2 à 3 applications complémentaires réalisées toutes les 6 à 8 semaines suffisent à assurer un contrôle satisfaisant durant toute la période de stockage. La nouvelle réglementation attendue devrait n'autoriser qu'un maximum de 36 g de matière active par tonne pour 12 mois de stockage en permettant jusqu'à huit applications en cours de conservation (avec un apport de 7,5 g/t à 12 g/t pour la première application et de 3,75 g/t à 8 g/t pour les applications suivantes). ■

## Bientôt une nouvelle Limite Maximale européenne pour les Résidus de CIPC

2

Poursuivant la procédure d'« homologation européenne » du CIPC qui avait déjà vu l'inscription de la substance active à l'annexe 1 de la directive 91/414/CE au printemps 2004, le Groupe de Travail Pesticides et Résidus de la Direction Générale SANCO (Santé et consommateur) a évalué les dossiers résidus soumis par les sociétés phytosanitaires et proposé de fixer à 10 mg/kg la Limite Maximale de Résidus pour le CIPC. Cette valeur a été approuvée au niveau communautaire par le Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale il y a quelques semaines et devrait être prochainement publiée au Journal Officiel Européen. Les LMR communautaires primant sur les LMR nationales, chaque état membre dispose d'un délai de 18 mois à partir de cette date pour prendre en compte cette décision et la transcrire dans sa réglementation nationale.

Gagnez du temps dans votre recherche d'informations...

[www.perspectives-agricoles.com](http://www.perspectives-agricoles.com)

**Plus de 2500 articles  
accessibles d'un simple clic**

**Abonnement en ligne**

Chaque mois, votre numéro de *Perspectives Agricoles* en direct et en avant-première sur votre ordinateur.



**rapide et facile d'accès**

**Accès illimité aux archives**

Le moteur de recherche vous permet de retrouver rapidement l'article qui vous intéresse, à partir d'un mot, d'un nom, d'une date... Tous les articles qui répondent à votre question s'affichent à l'écran.

**Perspectives  
Agricoles**

**OFFRE SPÉCIALE**

Perspectives Agricoles « on line »

Réservée aux abonnés du magazine Perspectives Agricoles

L'intégralité de la revue  
et l'accès illimité aux archives

**1,33 €** /mois\*  
seulement